

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 23 octobre 2018

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/10/2018

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 1

**Présents :** Jean ARCAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

**Représentés:** Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Convention CARSAT-PAYS**

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans la politique de l'habitat depuis 2007. Au total, 2 259 logements ont été réhabilités sur l'ensemble du territoire avec des financements de l'ANAH, du département de l'Hérault au titre de son plan d'actions en faveur du logement et de la région Occitanie pour logements locatifs.

Ainsi, 2 259 logements ont pu être rénovés avec une enveloppe globale de 17,6 millions d'euros. Ce programme impacte favorablement le territoire d'un point de vue économique puisque ce sont 39.5 millions d'euros de travaux qui ont été réalisés par les entreprises locales.

Le Pays s'attache dans le cadre des programmes successifs à trouver le financement le plus complet et le plus adapté possible pour les propriétaires selon la nature du projet.

Néanmoins, des organismes extérieurs au Pays sont également mandatés sur des dossiers particuliers (dossier caisses de retraite, notamment...) pour venir compléter les réponses apportées par le Pays.

C'est dans ce contexte que Soliha Hérault a proposé au Pays de réaliser, à sa place, les dossiers pour le compte de la CARSAT. L'organisation de la mission habitat avec la proximité géographique d'un technicien du Pays amènerait une réponse plus rapide pour le propriétaire concerné, notamment pour des dossiers liés à des travaux de maintien à domicile.

Le Pays peut assurer cette mission tout autant que le dossier CARSAT représente un co-financement pour un dossier ANAH. Dans le cas contraire, Solhila Hérault poursuivra sa mission.

La CARSAT favorable à cette démarche propose une convention qui définit la mission à remplir ainsi que les modalités financières. La convention prend effet à la date de signature et est reconduite d'année en année par tacite reconduction.

Le barème de rétribution est fixé au niveau national et sera versé après réalisation de chaque dossier. Les démarches se feront de façon dématérialisées. La mission du Pays est une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et en aucun cas une mission de maîtrise d'œuvre.

Cette action représente beaucoup d'intérêt de par sa transversalité avec la mission santé au travers de l'axe « parcours de la personne âgée » du Contrat Local de Santé.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer la convention et tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 23 octobre 2018.

Le Président,  
Jean ARCAS

